

CONSEIL DU CCAS DE RETHEUIL DU 17 Mars 2016



02600

Tél. : 06 88 41 05 63
Tél.-Fax : 03 23 96 26 97
mairie-retheuil@wanadoo.fr

Le Conseil du CCAS est convoqué le Jeudi 17 Mars 2016 à la salle de conseil à RETHEUIL

L'an deux mil quinze, le 02 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Etaient présents : Mr Éric PICORÉ 1er Adjoint, Mr Jean-Pierre THOMAS 2ième Adjoint, Mme Caroline LAFORGE 3ième Adjoint, Mrs Jean-Jacques BIMONT, Denis CANER, Jean-Danick FONTAINE, Jean REBEROT,

Excusé : Daniel LOUVET

Absent : Mr Pierre PERIN, Pascal FOUQUET

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 CCAS:

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Eric PICORE Après avoir entendu la lecture du compte administratif, considérant que M. Vincent SIODMAK a normalement administré les finances de la commune et des services annexes au cours de l'exercice 2015 et n'ordonnant que les dépenses justifiées utiles décide d'admettre les résultats arrêtés comme indiqués ci-dessous :

CCAS

Le compte administratif et de gestion 2015 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(en €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT :	1 740.35	3216.67	1 476.32	
EXCEDENT GLOBAL 2015 :	1 476.32 €			

AFFECTATION DU RESULTAT :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.
- Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un :

Excédent de fonctionnement	1 476.32 €
Excédent antérieur reporté	623.15 €
Excédent total de l'exercice au 31/12/2015	2 099.47 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation du résultat comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) 2 099.47 €

Le Maire reprend la présidence

BUDGET PRIMITIF 2016 CCAS

Le Maire soumet à l'assemblée les projets de budget primitif pour l'année 2016

Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote les dits budgets arrêtés aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	dépenses	2 500.00 €
	Recettes	6 099.47 €

Fait et délibéré les jour, mois au que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Vincent SIODMAK

